



# **CHEMINS DE SELECTION**

## **SHORT TRACK**

**SAISON 2009/2010**

## Sommaire

---

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Inscription sur les Listes Nationales Haut Niveau et Espoir
- IV Sélections internationales
- V Planification fédérale

## I - PREAMBULE

Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.

Après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G., au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions et championnats nationaux sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux sous l'égide de l'I.S.U,

Le Directeur Technique National :

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre de la Santé, de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (M.S.J.S.V.A.) après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
- est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.

Le Président et le Directeur Technique National proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNHSN) une liste nominative des Athlètes pour validation.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemins de sélection* » précisant pour la saison 2009/2010 pour le SHORT TRACK :

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elites, Seniors, Jeunes), sur la liste nationale des sportifs Espoirs.
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence,

**Précision :**

Le document intitulé « chemins de sélection » pour le « Short-Track » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

## II - LES COMMISSIONS

**A - Commission de sélection (CS) :**

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections internationales, les tests de sélection et les contrôles d'entraînement à la validation du B.E.

La Commission se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, du Directeur Technique National Adjoint ou du Directeur des Equipes de France au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

Elle participe à la définition de la politique sportive du SHORT TRACK, qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

## COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau ou son représentant
- le DTN et/ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- Le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

La commission de sélection pourra prendre obligatoirement l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS, qui sont rendus à l'issue de réunions, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriels ou tout autre moyen convenu entre ses membres sont consignés dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions par procès verbal.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

## B - Commission Technique et Pédagogique

La Commission Technique et Pédagogique se réunit régulièrement sur convocation du Directeur Technique National. Elle peut être réunie en séance plénière, ou également consultée par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

### COMPOSITION

- le Directeur Technique National et/ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée
- l'entraîneur national en charge des patineurs inscrits sur les listes haut niveau membres du collectif Vancouver 2010
- un représentant des entraîneurs des collectifs Jeune et Espoir
- des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale

### ROLE

Elle participe activement à la vie technique et sportive de la F.F.S.G afin de :

- émettre des propositions pour les sélections des équipes de France aux compétitions internationales
- proposer des documents techniques et pédagogiques
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale
- proposer annuellement les modifications à apporter au « chemins de sélection » et règlements sportifs fédéraux
- proposer des actions de formation continue des cadres

## III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU ET ESPOIR

### Remarques générales :

Même s'ils remplissent les critères permettant d'être inscrits sur les listes de la catégorie supérieure, les athlètes peuvent, en fonction des quotas, être inscrits sur les listes correspondant à leur catégorie d'âge.

La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée

- • par sanction disciplinaire
- • par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau

- o • pour dopage

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale du Ministère des Sports, s'engage, tel que prévu par la Loi, à respecter les principes et valeurs de la Charte du Sport de Haut Niveau. Charte consultable sur le site : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

### 3.1. Critères d'inscription sur la liste Espoir

La liste des Sportifs Espoirs est arrêtée tous les ans au 1er novembre par le Ministre chargé des Sports, sur proposition du Président de la F.F.S.G. après validation du B.E.

*Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 11*

*Il est institué une liste des sportifs Espoirs regroupant les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.*

En SHORT TRACK, pour figurer sur cette liste et dans la limite des quotas disponibles, les patineurs de plus de 12 ans et moins de 17 ans doivent réaliser les conditions suivantes :

- Avoir participé à la Coupe Nationale Avenir, qui servira de support à l'évaluation technique des patineurs (CF. Mémento de l'éducateur - Fiches techniques)

OU

- Avoir réalisé lors d'une manche de la Coupe de France, de la Coupe Nationale Avenir ou d'une course homologuée ISU, les minima suivants sur le 500m pour les Juniors C & D et au cumul - 500m/1000m - pour les Junior B :

Ou avoir fini dans les 6 premiers en catégorie D, ou dans les 12 premiers en catégorie B ou C lors d'une compétition lors d'une compétition reconnue par la CTP (cf. calendrier en annexe).

	Temps
Espoir Dames B (cumul 500m et 1000m)	153
Espoir Dames C	51
Espoir Dames D	53
Espoir Hommes B (cumul 500m et 1000m)	141
Espoir Hommes C	48
Espoir Hommes D	50

L'inscription sur la liste Espoir est valable 1 an.

### 3.2. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1er novembre.

## **A - Catégorie France Elite :**

**Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 4**

*Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.*

Peut être inscrit en catégorie « Elite » en SHORT TRACK, tout sportif ayant réalisé les performances suivantes :

En individuel au classement général :

- – figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- – figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

En Relais :

- – être Champion d'Europe SENIOR,
- – figurer dans les 3 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

## **B - Catégories France Senior et France Jeune :**

### **France senior :**

**En SHORT TRACK, peut être inscrit en catégorie « Senior » dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2009-2010 :**

**Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art5**

*Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- • avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior et/ou aux Coupes du Monde.

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

### **France Jeune :**

**En SHORT TRACK, peut être inscrit en catégorie « Jeune » et dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2009-2010:**

**Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6**

*Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire aux Championnats du Monde juniors et/ou à une des compétitions internationales ISU retenues par le calendrier fédéral.
- avoir été classé dans les 6 premiers en catégorie Junior B ou C lors d'une compétition reconnue par la CTP (cf. calendrier en annexe).

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

#### **Remarques :**

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le D.T.N se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout patineur qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du SHORT TRACK.

Le D.T.N, au regard des places disponibles, pourra éventuellement proposer sur la liste des sportifs de haut niveau, des patineurs à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E. et avis de la commission technique et pédagogique du SHORT TRACK.

## **IV - SELECTIONS INTERNATIONALES**

### **REGLEMENTS ET SELECTIONS**

Les règlements ISU et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats ISU et aux Coupes du Monde. Les modalités de sélection des patineurs français se font en conformité avec les règlements ISU.

#### ***INSCRIPTIONS auprès de l'ISU :***

***Coupes du Monde - Chts d'Europe et du Monde : inscriptions provisoires 1 mois avant et définitives 7 à 5 jours avant l'événement***

#### **Team Leader :**

Pour les Championnats ISU le président de la FFSG désigne le Team Leader de la délégation, le DTN désigne un Team leader assistant. En dehors des Championnats ISU, le DTN désigne un entraîneur en tant que Team leader parmi ceux convoqués sur la compétition pour accompagner les patineurs.

Le team leader assure les charges et obligations suivantes :

- Présence à la réunion officielle des teams leader
- Paiement des frais logistiques sur place (hors championnats ISU)
- Distribution des informations à la délégation
- Représentation et responsabilité déléguées par la Président de la FFSG
- Transmission du protocole à la FFSG
- Présence obligatoire sur le lieu de l'événement jusqu'au départ du dernier représentant de la délégation française

Pour les championnats ISU le team leader assistant assure les charges et obligations suivantes :

- Paiement des frais logistiques sur place

- o Gestion de l'équipe médicale
- o Assistance auprès du Team leader

## PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Le DTN, après avis de la commission de sélection et sous réserve des quotas attribués par l'organisateur, peut envisager l'inscription d'athlètes à partir de performances significatives de bons résultats potentiels ou de la réalisation des minima suivants lors de compétitions inscrites au calendrier national (FFSG) ou international (ISU), après avoir pris l'avis de la commission technique et pédagogique.

La DTN à Classer les SHN dans 6 groupes

- o G1 : médaillés CM/CE = potentiel médaille JO.
- o G 2 : Places situées entre n° 4 et N° 8 au CM - CE + Podium Monde Juniors
- o G 3 : Places situées entre N° 9 et N° 16 au CM - CE
- o G4 : Sélectionnables aux JO Vancouver.
- o G5 : Collectifs 2014 - 2018.
- o G6 : Les sportifs inscrits sur liste SHN.

Le sportif devra suivre et respecter le programme mis en place par la DTN (en collaboration avec lui) pour la saison 2009/2010.

Le groupe 1 est préservé pour la sélection des JO. La DTN se réserve le droit d'évaluer l'état de forme des sportifs de ce groupe.

Pour qu'un relais soit engagé en Coupe du Monde ou en Championnats (Junior comme Senior), il faut qu'au moins 3 patineurs du collectif aient réalisé les minima temps individuels.

En cas de sélection du relais en coupe du Monde, il peut y avoir jusqu'à 6 patineurs engagés en individuel. Dans le cas contraire, seuls les patineurs ayant réalisé les minima peuvent participer.

Ces minima temps individuels sont à réaliser en compétition officielle :

- o entre le 1er juillet 2008 et au plus tard lors de la compétition de sélection pour les Seniors ;
- o entre le 1er juillet 2009 et au plus tard lors de la compétition de sélection pour les Juniors.

	Hommes			Femmes		
	500m	1000m	1500m	500m	1000m	1500m
Senior	43"00	1'30"00	2'20"00	46"00	1'36"00	2'28"00
Junior	44"50	1'33"00	2'24"00	47"50	1'39"00	2'32"00

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire. Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.

La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie l'ayant empêché de réaliser à un critère de sélection devra :

- avoir obligatoirement confronté son diagnostic au médecin fédéral
- avoir été classé au moins une fois dans les 8 en individuel lors des 3 dernières compétitions Internationales ISU Senior lors desquelles la France a engagé des compétiteurs.

## CALENDRIER

Le DTN arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, et le propose pour validation au B.E. Celui s'établit en fonction du calendrier national présenté lors de l'Assemblée générale de le FFSG et du calendrier international ISU.

## COUPES DU MONDE

### *Date*

Coupe du Monde 1 du 24 au 26 septembre 2009 à Beijing, Chine  
Coupe du Monde 2 du 1 au 4 octobre 2009 à Séoul, Corée du Sud  
Coupe du Monde 3 du 5 au 8 novembre 2009 à Montréal, Canada  
Coupe du Monde 4 du 12 au 15 novembre 2009 à Marquette, Etats-Unis d'Amérique

### *Quotas*

Hommes : 6 patineurs dont 3 au maximum pour chacune des distances individuelles  
Dames : 6 patineuses dont 3 au maximum pour chacune des distances individuelles

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales de l'ISU 2008.

### *Principes de sélection*

#### **Relais : la sélection se fait en fonction du Classement Relais Français.**

Le Classement Relais Français est réalisé suite aux 2 tests relais lors de la Compétition de Sélection du 29-30 août à Albertville et lors des 2 tests spécifiques relais qui auront lieu la semaine du 24 août 2009 pour les Coupes du Monde 1 et 2, ainsi que la semaine du 12 octobre 2009 pour les Coupes du Monde 3 et 4.

Cette sélection est ouverte aux 24 meilleurs patineurs au cumul 1500m-500m-1000m du Top France mixte.

La participation effective à la course du relais sera décidée par le Team Leader. Pour se faire, il tiendra en compte les résultats individuels du jour, la forme et le comportement de l'athlète, ainsi que l'optimisation en vue de la meilleure performance possible de l'équipe.

Voir en annexe les procédures de tests relais.

#### **Individuels :**

Si le relais n'est pas sélectionné, la sélection individuelle se fait en fonction du classement de la Compétition de Sélection du 29-30 août à Albertville. Si le relais est sélectionné, les 6 patineurs du relais sont présélectionnés pour l'individuel.

Le classement par distance de la Compétition de Sélection du 29-30 août à Albertville donnera la priorité de choix pour concourir dans la ou les distances choisies

Un patineur ayant été classé dans les 8 premiers sur une distance lors des 3 dernières Compétitions Internationales ISU Senior lors desquelles la France a engagé des compétiteurs peut concourir prioritairement sur les 3 distances individuelles.

Si lors d'une Coupe du Monde un patineur ne rentre pas dans les 32 de la distance, il sera remplacé par le suivant du classement.

***Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.***

## CHAMPIONNATS D'EUROPE

### *Date*

Du 22 au 24 janvier 2010 à Dresde (ALLEMAGNE)

### *Quotas*

Hommes : 3 places en individuel et relais

Dames : 3 places en individuel et relais

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

### *Principes de sélections*

Les principes de sélections sont les mêmes que ceux pour les Jeux Olympiques

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

### *Date*

Du 8 au 10 janvier 2010 à Taipei (CHINE)

### *Quotas*

Hommes : 3 places en individuel et relais

Dames : 3 places en individuel et relais

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

### *Principes de sélections*

- Individuels : Classement réalisé au terme de la Coupe de France 2. Les patineurs doivent avoir réalisé les minima temps pour partir en individuel sur les Championnats du Monde Junior.
- Un patineur se classant dans les 32 à une distance de Coupe du Monde sera d'office sélectionné en individuel pour les championnats du monde junior.
- Relais : En fonction du classement réalisé au terme de la Coupe de France 2.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHAMPIONNATS DU MONDE

### *Date*

Du 19 au 21 mars 2010 à Sofia (BULGARIE)

### *Quotas*

Déterminés selon les résultats aux championnats du Monde de l'année précédente.

Hommes : 2 places en individuel + 3 patineurs pour le relais (si sélectionné)

Dames : 2 places en individuel + 3 patineuses pour le relais (si sélectionné)

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

### *Principes de Sélection*

Les principes de sélections sont les mêmes que ceux pour les Jeux Olympiques

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHAMPIONNATS DU MONDE PAR EQUIPE

### *Date*

Du 27 au 28 mars 2010 à Bormio (ITALIE)

### *Quotas*

En fonction du classement Coupes du Monde 2009-2010

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

### *Principes de Sélection*

Si la France est qualifiée à l'issue des manches de la Coupe du Monde :

La composition de l'équipe retenue sera identique à celle des Championnats du Monde individuel, si les relais y sont qualifiés. Dans le cas contraire, la composition de l'équipe sera déterminée par la commission de sélection.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHEMINS DE SELECTION SPECIFIQUES AUX JEUX OLYMPIQUES 2010

Le Président de la FFSG soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qu'il leur a été transmis par le DTN.

Après validation du Bureau Exécutif (BE) de la FFSG, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux Compétitions Internationales et Championnat ISU et de la proposition de sélection à la CNSHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.

Pour l'ensemble des disciplines Olympiques, le Président et le DTN proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des athlètes pour validation. La CNSHN donne un avis sur la conformité des propositions nominatives au regard des règles fédérales de sélection validées pour les Jeux Olympiques.

Le CNOSF inscrit aux Jeux olympiques de Vancouver les sportifs sélectionnés

### Préambule :

Les athlètes de la FFSG doivent avoir pris connaissance du « guide de l'athlète » édité par le CNOSF et s'engage en outre à :

- respecter la Charte du Comité International Olympique,
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au suivi médical pour les sportifs de haut niveau,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de la FFSG et à l'esprit de l'équipe de France Olympique,
- participer à l'intégralité de la programmation sportive planifiée par la DTN,
- ne pas participer du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la fin des JO, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le DTN, à des compétitions professionnelles et/ou à des galas

Le DTN se réserve la possibilité de faire toutes propositions qui s'imposent à la CNSHN afin de renforcer le potentiel de l'équipe de France Olympique.

Le DTN veillera à ce que l'ensemble des chemins de sélection soit en conformité avec les dispositions techniques, réglementaires et statutaires des Fédérations Internationales concernées.

La Fédération communique le chemin de sélection aux membres du collectif de l'équipe de France (Site internet FFSG, courriel) dès validation de l'ensemble des documents et de la procédure par la CNSHN.

Le BE de la FFSG a validé ces « chemins de sélection » en date du 27 juin 2009.

## JEUX OLYMPIQUES VANCOUVER 2010

### **Dates**

Jeux Olympiques du 12 au 28 février 2010 à Vancouver (CANADA)

### **Quotas**

Les quotas seront établis lors des 2 Coupes du Monde 2009 fixées par la FI.  
Les quotas sont obtenus pour la nation et ne sont pas nominatifs

### **Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

### **Principes de sélections**

#### **Individuels :**

Pour prétendre à la présélection Olympique en individuel sur une distance, il faut avoir été classé au moins une fois dans les 16 premiers sur cette distance (18 pour le 1500m) lors des 4 Coupes du Monde 2009.

Un patineur faisant un podium en Coupe du Monde durant la saison 2009-2010 est présélectionné d'office par la FFSG aux Jeux Olympique.

Si plusieurs patineurs se sont classés parmi les 16er sur une même distance, la présélection de la FFSG tiendra compte du classement des patineurs concernés, établie à partir de la somme des 2 meilleures places obtenues en Coupes du Monde.

Si le nombre de patineurs présélectionnés est supérieur à 3, la sélection se fera au regard du meilleur classement obtenu lors de l'une des 4 Coupes du Monde.

#### **Relais :**

Choix définitif des patineurs qui composeront le relais Olympique :

- la priorité est donnée à tout patineur ayant acquis sa présélection JO en compétitions individuelles lors des Coupes du Monde 2009.

Il n'y a pas de minima individuel requis pour participer au relais.

***Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.***

## Annexe sur les procédures de tests relais

- **Tests spécifiques relais :**  
7x1tr avec 50" de repos entre.  
Suite à cela, 2 critères : la moyenne des 7 passages, et la moyenne des 3 derniers passages.  
(R.tot=5' avec marge 10")
- **Tests relais de la Compétition de Sélection du 29-30 août à Albertville :**  
Au terme de chaque journée de la Compétition de Sélection, une course de 2 équipes de relais aura lieu. L'équipe A sera constituée du 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> garçons des courses individuelles du jour, et l'équipe B du 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> garçons des courses individuelles du jour.  
Suite à cela, 3 critères : la moyenne des 7/8 passages, la moyenne des 3 derniers passages, et le classement de l'équipe.
- **Classement de l'équipe en compétition internationale :**  
L'ensemble des patineurs ayant participé aux courses de relais d'une compétition profite de ce classement.

## Annexe Programme compétition

05/09/09	06/09/09	Coupe de France	Albertville	FRA	prév.
25/09/09	27/09/09	<b>World Cup - 1</b>	asie		
02/10/09	04/10/09	<b>World Cup - 2</b>	asie		
06/11/09	08/11/09	<b>World Cup - 3</b>	amérique		sélec.
13/11/09	15/11/09	<b>World Cup - 4</b>	amérique		sélec.
08/01/10	08/01/10	<b>World JUNIOR Championships</b>	Taïpei	Taï	
22/01/10	24/01/10	<b>European Championships</b>	Dresden	GER	
13/02/10	<b>Q-L-500m/Q-L-Relais/ F-M-1500m</b>		Vancouver	CAN	
17/02/10	<b>Q-M-1000m/Q-M-Relais/ F-L-500m</b>		Vancouver	CAN	
20/02/10	<b>F-L-1500m/F-M-1000m</b>		Vancouver	CAN	
24/02/10	<b>Q-L-1000m/Q-M-500m/F-L-Relais</b>		Vancouver	CAN	
26/02/10	<b>F-M-500m/F-L-1000m/F-M-Relais</b>		Vancouver	CAN	
19/03/10	21/03/10	<b>World Senior Championships</b>	Sofia	BUL	
26/03/10	28/03/10	<b>World Team Championships</b>	Bormio	ITA	